



## Clôture de séparation du voisin sur mon terrain

Par **gglegrand**, le **30/09/2008** à **23:15**

J'ai hérité de ma mère en 1990 d'un terrain de 1100 m<sup>2</sup> en Auvergne, Parisien et en retraite, j'ai décidé de vendre ce terrain, mais d'après le cadastre mon voisin à fixer sa clôture de plus d'un mètre sur ma parcelle.

Celui-ci prétend l'avoir acheté il y a une dizaine d'années comme cela et a fait passer ses tuyaux de gaz propane dans cet espace.

Que puis-je faire ? il n'est pas client pour m'acheter ce terrain, et ceci me porte préjudice pour ma vente, merci

Cordiales salutations.

Par **arbre**, le **01/10/2008** à **23:01**

et bien, c'est très clair, tu fais passer un géomètre qui bornera le terrain et tout ce qui est sur ton terrain devient ta propriété. Une conciliation dans un premier temps, et sinon, la justice te donnera raison.